

Compte rendu CCAS 06/01/2022

8 Présents : Maryline Monteillet, Jean-Paul Troupel, Simone Salat, Myriam Delort, Jacqueline Boulangé, Odette Volpilhac, Alain Peyrou, Catherine Teil

1 excusée : Élisabeth Perier

Secrétaire de séance : Maryline MONTEILLET

Début de séance 20h30

1) Information générale

- Pour des raisons diverses, deux personnes sont inscrites sur la liste des personnes vulnérables.
- Une demande de déneigement a été effectuée, à Martal, pour permettre au taxi d'accéder à la maison. En effet, l'occupant bénéficie de soins deux fois par semaine.
- Vaccination : Mme Boulangé a contacté le centre socioculturel ACDA pour accompagner une administrée au 3^{ème} vaccin.

2) Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 21 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

3) Aide sociale en faveur de l'enfance

A ce jour, pas de naissances sur la commune.
2 naissances sont à prévoir avant le mois de juin.

4) Retour sur les colis de Noël

Pas de retour négatif sur la composition du colis de Noël.
Cependant certains administrés ont regretté que le « Bon pour le repas de Noël » n'est pas été maintenu. Pour le Noël 2022, l'ensemble des membres envisagent de remettre le bon pour le repas. Par contre, il sera demandé au restaurateur d'envoyer la facture à la Mairie une fois que le repas aura été consommé. En effet, au Noël 2021, beaucoup de personnes n'avaient pas consommé le bon en novembre. Les membres du CCAS avaient dû solliciter les personnes concernées.
Le colis prévu pour Mme Brial, décédée entre la date de commande et la date de distribution sera offert à la maison de retraite du Rouget.

5) Point sur les anniversaires

Deux personnes recevront une boîte de macarons en janvier : le 30 et le 31 janvier 2022.

6) Point sur les ateliers « bien-être physique 60 ans et plus ».

Suite à une demande effectuée par les participants aux ateliers gym seniors portés par le Clic, Mme le Maire expose la possibilité de mettre en place les ateliers « bien-être physique 60 ans et plus » à partir du 20 janvier. 14 personnes souhaiteraient s'inscrire.

Afin de permettre aux différentes personnes intéressées de participer, Mme le Maire propose une aide du CCAS d'un montant de 15 euros à l'ensemble des inscrits ayant 60 ans et plus en 2022 et résidant sur la commune de Lacapelle-Viescamp. Cette somme viendrait en déduction du tarif du centre socioculturel ACDA. La somme de 225 euros sera inscrite au budget.

Mme le Maire procède au vote et demande à Mme Boulangé et Mme Salat de se retirer puisqu'elles participent aux ateliers.

Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Fin de séance : 22h30